

RCS : MENDE Code greffe : 4801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MENDE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00009 Numéro SIREN : 519 341 077 Nom ou dénomination : HOLDING CLOTENSE INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2018 sous le numéro de dépôt 1694

2018/ B/1694

26 SEP. 2018

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING CLOTENSE INVEST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : MAISON DU LAC		48300 LANGOGNE						
Durée de l'exercice précédent * 12								
Numéro SIRET * 5 1 9 3 4 1 0 7 7 0 0 0 1 3		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31122017						
		N-1 31122016						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1 000	AC	1 000		
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	30 182	AU	14 532	15 649	20 828
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	142 400	CV		142 400	142 400
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières *		BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	173 582	BK	15 532	158 049	163 228	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 200	BY		1 200	
		Autres créances (3)	BZ	277 468	CA		277 468	228 240
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	83 212	CE	39 526	43 687	93 889
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	1 710	CG		1 710	1 868	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	46	CI		46	38	
	TOTAL (III)	CJ	363 637	CK	39 526	324 111	324 035	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	537 218	IA	55 058	482 160	487 263	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *				Stocks :			Créances :	

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise		SAS HOLDING CLOTENSE INVEST		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 153 000.....)	DA	153 000	153 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	22 000	22 000	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG			
	Report à nouveau	DH	172 926	154 552	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	6 494	18 374	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	354 421	347 926	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	79 983	89 780	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	79 983	89 780	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	38 880	41 660	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 337	2 806	
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 539	5 091	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	47 757	49 557	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	482 160	487 263	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	47 757	49 557	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING CLOTENSE INVEST		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens* services *	FD	FE	FF		
		FG	21 000	FH	20 000	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	21 000	FK	20 000	
	Production stockée *			FL	21 000	
	Production immobilisée *			FM		
	Subventions d'exploitation			FN		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FO		
	Autres produits (1) (11)			FP	17 072	
				FQ	2	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	38 074	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	17 511	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	1 208	
	Salaires et traitements *			FY	10 804	
	Charges sociales (10)			FZ	4 136	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions	GA	6 384	5 837	
			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD			
	Autres charges (12)	GE	2			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	40 046
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	(1 972)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	4 428	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	9 447	
	Total des produits financiers (V)	GP	13 875	62 462		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	5 409	
Total des charges financières (VI)				GU	5 409	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	8 466	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	6 494	
					18 379	

Désignation de l'entreprise SAS HOLDING CLOTENSE INVEST										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		5	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		5	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		(5)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	51 949	96 850	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	45 455	78 476	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	6 494	18 374	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	21	327	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			obligatoires		A9				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Pénalité sociale													
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS HOLDING CLOTENSE INVEST										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Conductives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	1 000	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	20 673	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	8 302	LC		LD	1 206	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	28 976	LO		LP	1 206	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	142 400	8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ	142 400	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)							ØG	172 376	ØH		ØJ	1 206
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ	1 000	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		1X		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		
		Matériel de transport				IV		MP	20 673	MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	9 508	MT		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG	30 182	NH		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
		Autres participations					IØ		ØX	142 400	ØY	
Autres titres immobilisés					I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F			
TOTAL IV					I3		NJ	142 400	NK			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)							I4		ØK	173 582	ØM	

Exercice N clos le : 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING CLOTENSE INVEST

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO Taux						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING CLOTENSE INVEST										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	1 000	EL		EM		EN	1 000	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH	3 733	QI	4 135	QJ		QK	7 867	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	4 415	QM	2 250	QN		QO	6 665	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	8 148	QV	6 384	QW		QX	14 532	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	9 148	ØP	6 384	ØQ		ØR	15 532	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING CLOTENSE INVEST							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	89 780	5W		5X	9 797	5Y	79 983
	TOTAL II	5Z	89 780	TV		TW	9 797	TX	79 983
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	46 780	6Y		6Z	7 254	7A	39 526
	TOTAL III	7B	46 780	TY		TZ	7 254	UA	39 526
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	136 560	UB		UC	17 051	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF	17 051				
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING CLOTENSE INVEST										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières		UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA							
		Autres créances clients		UX	1 200	1 200					
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *	(Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée *)	UO							
		Personnel et comptes rattachés		UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	445	445					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	985	985					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
		Groupe et associés (2)		VC	276 038	276 038					
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR							
		Charges constatées d'avance		VS	46	46					
TOTAUX				VT	278 714	VU	278 714	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE							
				VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 337	5 337					
		Personnel et comptes rattachés		8C	1 060	1 060					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 666	1 666					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	200	200						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	613	613						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI	38 880	38 880					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K							
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX				VY	47 757	VZ	47 757				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	38 880	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING CLOTENSE INVEST						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122017	
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	475		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
TOTAL I							7 519		
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								
	Majoration d'amortissement *								
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RESULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	7 074	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
RESULTAT FISCAL					BENEFICE(ligne XN) ou DEFICITreportable en avant (ligne XO)		XN	0	
							XO	0	

2058A - Déductions diverses

au 31/12/2017

Libellé	Montant
CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMP	445
Totalisation	445

Désignation de l'entreprise SAS HOLDING CLOTENSE INVEST		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	38 215	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	7 074	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	31 141	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	31 141	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)
XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING CLOTENSE INVEST										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	154 552	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	18 374		Dividendes	ZD				
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions	ZE				
								ZF				
	TOTAL I			ØF	172 926		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	172 926			
						TOTAL II	ZH	172 926				
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
						Exercice N :			Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8					XQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	4 123			7 849		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	13 389			18 109		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	17 511			25 959		
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	193			193		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS					9Z	1 015			1 063		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	1 208			1 256		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	4 200			4 000		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	1 773			3 146		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I, ou modèle 2460 de 2017) *					ØB	12 233					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%			%		
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP					- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0					ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG		
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH		
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA			Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL						
				Plus-values à 19% JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD (45 577)			Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO						
				Plus-values à 19% JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH			1		N° SIRET de la société mère du groupe JJ		5 1 9 3 4 1 0 7 0 0 0 1 3				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS HOLDING CLOTENSE INVEST**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING CLOTENSE INVEST					Néant ☐
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME					
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieuremment réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.				
☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)	
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS HOLDING CLOTENSE INVEST**

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 % 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme						
subies au						
cours des						
dix exercices						
antérieurs						
(montants						
restant à						
déduire à la						
clôture du						
dernier						
exercice)						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING CLOTENSE INVEST					Néant ☐ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING CLOTENSE INVEST				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017		Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe : ZZZ SAS HOLDING CLOTENSE INVEST 519341077					
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	21 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges				OT	21
TOTAL 1				OX	21 021
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				OH	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	2
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				OR	17 511
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	550
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				OW	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	18 064
III - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3				OG	2 960
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)				SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.					
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE				GX	
Effectifs au sens de la CVAE				EY	
Période de référence		GY		GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)				HR	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs					
Effectifs moyens du personnel				YP	2
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 51934107700013

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS HOLDING CLOTENSE INVEST

ADRESSE (voie) MAISON DU LAC

CODE POSTAL 48300

VILLE LANGOGNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

17 000

I. CAPITAL DEIENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DEIENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RENOARD Prénom(s) PATRICK
 Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 8 500
 Naissance : Date 06021971 N° département 43 Commune LE PUY EN VELAY Pays FRANCE
 Adresse : N° 28 Voie ROUTE DE LA TUILERIE
 Code postal 48300 Commune LANGOGNE Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique GAILLARD Prénom(s) MURIEL
 Nom marital RENOARD % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 8 500
 Naissance : Date 10121969 N° département 43 Commune CHADRAC Pays FRANCE
 Adresse : N° 28 Voie ROUTE DE LA TUILERIE
 Code postal 48300 Commune LANGOGNE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 51934107700013

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS HOLDING CLOTENSE INVEST

ADRESSE (voie) MAISON DU LAC

CODE POSTAL 48300 VILLE LANGOGNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique SAS Dénomination AMBULANCE AGREEE ASSISTANCE 84

N° SIREN (si société établie en France) 521359216 % de détention 100,00

Adresse : N° 28 Voie Route de la Tuilerie

Code postal 48300 Commune LANGOGNE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2900-SD
(2018)Formulaire obligatoire
Art. 46 quater-0 BA
de l'annexe III au CGI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES OU REMUNERANT
DES EMPRUNTS GARANTIS PAR DES SOCIETES LIEES DIFFERES
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI**

Dénomination de l'entreprise	SAS HOLDING CLOTENSE INVEST	N°Siret	51934107700013
Adresse	MAISON DU LAC 48300 LANGOGNE		

I - QUOTITE D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (cf. I de l'article 212 du CGI) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	(a)	
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	(b)	
Montant des capitaux propres au début ou à le fin de l'exercice ⁽¹⁾	(c)	354 421
Ratio d'endettement = (a) x [1,5 x (c) / (b)]	(d)	
Résultat courant avant impôts de l'exercice ⁽²⁾	(e)	6 494
Dotations aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	(f)	
Ratio de couverture d'intérêts = 25% x [(e) + (f) + (a)]	(g)	1 624
Ratio d'intérêts servis par des entreprises liées = montant des intérêts reçus des entreprises liées	(h)	
Montant le plus élevé des trois ratios [(d) ou (g) ou (h)]	(i)	1 624
FRACTION D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE = (a) - (i) [Si (j) < 150 000 euros indiquer 0]	(j)	0

II- SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice ⁽³⁾	Créés au titre du dernier exercice clos	(k)	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	(l)	
Montant de la décote ⁽⁴⁾ = (l) x 5%	(m)		
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = (k) + (l) - (m)	(n)		
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = (g) - (a) [si (o) < 0, indiquer 0]	(o)	1 624	
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice ⁽⁵⁾	(p)		
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = (n) + (j) - (p) ⁽⁶⁾	(q)		

(1) ou montant du capital social à la fin de l'exercice si la société respecte les dispositions édictées par le code de commerce et plus particulièrement les articles L223-42, L225-248 et L241-6 et L242-29 de ce code.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n°2052).

(3) Pour les membres d'un groupe fiscal, ce stock se limite aux intérêts différés non encore imputés créés avant la date d'entrée dans le groupe, ainsi qu'à ceux transférés sur agrément à la société membre bénéficiaire des apports à l'issue d'opération de restructuration (cf6 de l'article 223 I, et II de l'article 209 du CGI).

(4) en cas d'application de la tolérance prévue au n° 140 du BOI-IS-BASE-35-20-40-10 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (m) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(5) (p) = (o) dans la limite de (n).

(6) Pour les membres d'un groupe fiscal, il convient de ne pas majorer le stock de la variable (j) (cf. 14ème alinéa de l'article 223B du CGI).

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS HOLDING CLOTENSE INVEST**

N° SIRET : 51934107700013

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Service des Impôts des Entreprises
1 Place République
Le Pontet
48300 LANGOGNE

Exercice ouvert le : **01012017**

clos le : **31122017**

Néant * ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6		7 074
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10		
Réévaluations libres 11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13		7 074

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS HOLDING CLOTENSE INVEST**

N° SIRET : **5 1 9 3 4 1 0 7 7 0 0 0 1 3**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : Service des Impôts des Entreprises
1 Place République
Le Pontet
48300 LANGOGNE

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012017**

clos le : **31122017**

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	6 494
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	1 025
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	7 519

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E4	
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, né pendant la période d'appartenance au groupe	E5	445
Plus-values nettes à long terme	EY	
	E6	
	EZ	
	E7	
	E8	
	I9	

III - RESULTAT FISCAL

TOTAL II F1 **445**

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	7 074	
	Déficit (II-I)	F3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6		7 074
Résultat fiscal	Bénéfice	F8		
	Déficit	F9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME
COMME SI LA SOCIETE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS HOLDING CLOTENSE INVEST

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Service des Impôts des Entreprises
1 Place République
Le Pontet
48300 LANGOGNE

Exercice ouvert le : 01012017
clos le : 31122017

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DEFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	38 215
Déficits imputés	J9	7 074
Déficits reportables	M6	31 141
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	31 141

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 19 % ou à 15 %	A 16,5 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-2		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-3		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-4		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-5		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-6		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-7		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-8		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-9		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-10		(2) (3)			
			(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.



Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

N° 2058 ER 2018

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS HOLDING CLOTENSE INVEST**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : Service des Impôts des Entreprises

1 Place République
Le Pontet
48300 LANGOGNE

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **51934107700013**

Exercice ouvert le : **01012017**

clos le : **31122017**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA			CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI)	CH			CJ			
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquiés A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK						
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)				CO			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
TOTAL	CX			CY			
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)		CZ		DA			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19%(5)	Taux de 15%	Taux de 0%(4)	Taux de 19%(5)	Taux de 15%	Taux de 0%(4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS-TOTAL		BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6		
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %							
Plus-values à 19% (art 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3						

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0% s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(5) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS HOLDING CLOTENSE INVEST**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

Service des Impôts des Entreprises
1 Place République
Le Pontet
48300 LANGOGNE

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **51934107700013**

Exercice ouvert le : **01012017**

clos le : **31122017**

Néant * ☐

A - RESULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						FA		FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes						FD		FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe								FZ			
Autres régularisations (à détailler)						FG		FH			
TOTAL						FK		FL			
BENEFICE (2) FK - FL						DEFICIT FL - FK		FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 % Taux de 0 % (1)			
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en
imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion
ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

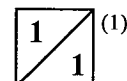
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	SAS HOLDING CLOTENSE INVEST			
SIREN de la société mère :	519341077			
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS HOLDING CLOTENSE INVEST			
SIREN de la société intégrée :	519341077			
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	Service des Impôts des Entreprises 1 Place République Le Pontet 48300 LANGOGNE			
Exercice ouvert le : 01012017	clos le : 31122017			
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du du groupe (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI			
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ		MK	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO	
TOTAL	MP		MQ	

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.



Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

2901-SD
(2018)

Formulaire obligatoire
Art. 46 quater-0 ZL
de l'annexe III au CGI

REGIME FISCAL DE GROUPES DE SOCIETES
ETAT DE SUIVI DES INTERETS DIFFERES COMME SI LA SOCIETE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

Dénomination de l'entreprise	SAS HOLDING CLOTENSE INVEST	N°Siret	51934107700013
Adresse	MAISON DU LAC 48300 LANGOGNE		

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	(a1)	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	(b1)	
Montant de la décote ⁽¹⁾ = (b1) x 5%		(c1)	
STOCK D'INTERETS DIFFERES RESTANT A IMPUTER APRES DECOTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE = (a1) + (b1) - (c1)		(d1)	
Intérêts déductibles (cf. I de l'article 212 du CGI) versés à des entreprises liées au titre de l'exercice		(e1)	
Résultat courant avant impôts de l'exercice ⁽²⁾		(f1)	6 494
Dotations aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option		(g1)	
Ratio de couverture d'intérêts = 25% x [(f1) + (g1) + (e1)]		(h1)	1 624
PLAFOND D'INTERETS DIFFERES IMPUTABLES AU TITRE DE L'EXERCICE = (h1) - (e1)⁽³⁾		(i1)	1 624
Intérêts différés issus d'exercices antérieurs déjà déduits au titre de l'exercice sur le tableau 2058 A (ligne (p) de la déclaration n°2900-SD)		(j1)	
INTERETS DIFFERES DEDUCTIBLES AU TITRE DE L'EXERCICE SUR LA LIGNE EX DU TABLEAU 2058 A BIS = (i1) - (j1)⁽⁴⁾		(k1)	
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = ligne (j) de la déclaration n°2900-SD		(l1)	
STOCK D'INTERETS DIFFERES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE = (d1) - (j1) - (k1) + (l1)		(m1)	

(1) en cas d'application de la tolérance prévue au BOI-IS-BASE-35-20-40-10 n°140 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (c1) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n°2052).

(3) si (h1) est inférieur à (e1) porter zéro

(4) intérêts différés déductibles dans les limites du stock d'intérêts différés restant à imputer.

**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS ORDINAIRES
D'UNE SOCIETE BENEFICIAIRE DES DISPOSITIONS
PREVUES AU 5 DE L'ARTICLE 223 I DU CGI**

Dénomination de la société titulaire du droit au report prévu
au 5 de l'article 223I :
N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : ZZZ SAS HOLDING CLOT ENSE INVEST
N° SIRET : 51934107700013

Exercice ouvert le : 01012017 clos le : 31122017

Bénéfice propre de l'exercice calculé dans les conditions prévues à l'article 223I 4 :

Somme des bénéfices de l'exercice calculés dans les conditions prévues à l'article 223I 4,
réalisés par les filiales de l'ancien groupe membres du nouveau groupe et sélectionnées
pour l'application du mécanisme d'imputation sur une base élargie :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Montant du déficit pouvant s'imputer sur les résultats déterminés selon les modalités prévues à l'article 223 I 4, des sociétés membres du groupe ayant cessé d'être membre du nouveau groupe et sélectionnées pour bénéficier du dispositif d'imputation sur une base élargie						
	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Date de clôture						
Déficit imputable						
Dont imputable sur une base élargie						
Déficit imputé sur le bénéfice propre de la société titulaire du déficit						
Déficit imputé sur une base élargie						
Déficit reportable						
Dont imputable sur une base élargie						

ETAT DE DETERMINATION DES DEFICITS SUBIS PAR LES SOCIETES FILIALES DE L'ANCIEN GROUPE, POUR LESQUELS LA SOCIETE A DEMANDE UNE IMPUTATION ELARGIE (Y COMPRIS, LE CAS ECHEANT, LA SOCIETE MERE ABSORBEE)

1

Dénomination de la société mère titulaire des déficits
 N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : ZZZ SAS HOLDING CLOT'ENSE INVEST
 N° SIRET : 51934107700013

Exercice ouvert le : 01012017

clos le : 31122017

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Déficits subis par chaque société restant dans le nouveau groupe								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Somme des déficits subis par toutes les sociétés de l'ancien groupe appartenant à la branche apportée								
Déficits ordinaires								
Déficits de l'ancien groupe attribués à la société agréée								
Répartition par société des déficits permettant une imputation sur une base élargie								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Montant total		Déficits ordinaires						

(1) à détailler sur l'extension correspondante.

(2) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2029H supplémentaires.

Numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet.

Porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS HOLDING CLOTENSE INVESTdu 01012017Adresse MAISON DU LAC48300 LANGOGNEau 31122017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	7 074
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	(33 649)
Nom et qualité du signataire RENOUARD Patrick Président de la SAS		A LANGOGNE....., le Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche


**LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE
 D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)**
Dénomination de la société mère : **SAS HOLDING CLOTENSE INVEST**N° SIRET de la société mère : **51934107700013**Exercice ouvert le : **01012017**clos le : **31122017****I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	519341077	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SAS HOLDING CLOTENSE INVEST					
Adresse	MAISON DU LAC					
	48300 LANGOGNE					
Siren	521359216	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84					
Adresse	28 ROUTE DE LA TUILERIE					
	48300 LANGOGNE					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				



MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE POUR L'EXERCICE SUIVANT (article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : **SAS HOLDING CLOTENSE INVEST**N° SIRET de la société mère : **51934107700013**Exercice ouvert le : **01/01/2018**clos le : **31/12/2018****IA - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	519341077	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SAS HOLDING CLOTENSE INVEST					
Adresse	MAISON DU LAC					
	48300 LANGOGNE					
Siren	521359216	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84					
Adresse	28 ROUTE DE LA TUILERIE					
	48300 LANGOGNE					

IB - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Impôt étranger équivalent à l'IS auquel la société est soumise	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
						Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				



Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 ER 2018

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS HOLDING CLOTENSE INVEST**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : Service des Impôts des Entreprises

1 Place République
Le Pontet
48300 LANGOGNE

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère



(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **51934107700013**

Exercice ouvert le : **01012017**

clos le : **31122017**

Néant * ☐

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA			CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI)				CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI)	CH			CJ		
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK					
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN		
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)				CO		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW		
TOTAL	CX			CY		
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ			DA		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations													
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions										
	Taux de 19%(5)	Taux de 15%	Taux de 0%(4)	Taux de 19%(5)	Taux de 15%	Taux de 0%(4)								
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3			
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU				C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV				C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW				DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX				D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY				D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ				D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS-TOTAL	BS				ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR								A9					
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %											B6			
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0 %							B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	
Plus-values à 19% (art 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0% s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(5) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS HOLDING CLOTENSE INVEST**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

Service des Impôts des Entreprises
1 Place République
Le Pontet
48300 LANGOGNE

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☒
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **51934107700013**

Exercice ouvert le : **01012017**

clos le : **31122017**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD		FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ			
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH			
TOTAL	FK		FL			
BENEFICE (2) FK - FL	FM		FN			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME						
Cessions d'immobilisations						
Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE			GJ		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%		E8			E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%			E7			E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

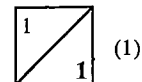
(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**TABLEAU DE SYNTHESE DU RESULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE
A RETENIR POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS HOLDING CLOTENSE INVEST**

N° SIRET : **5 1 9 3 4 1 0 7 7 0 0 0 1 3**

Service des Impôts des Entreprises

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

1 Place République

Le Pontet

48300 LANGOGNE

Exercice ouvert le : **01012017**

clos le : **31122017**

Si un tableau n° 2058 ES est souscrit, cocher la case ☐

Nombre de sociétés intégrées

BD

Néant * ☐

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
SAS SAS HOLDING CLOTENSE INVE 5 1 9 3 4 1 0 7 7 0 0 0 1 3						
SAS AMBULANCE AGREE ASSISTAN 5 2 1 3 5 9 2 1 6 0 0 0 1 2		45 577				
SOUS-TOTAL	BE	BF	45 577			
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	BB	45 577			
Autres plus-values à 19% (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires.
Dans ce cas, il convient :- de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC, BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS HOLDING CLOTENSE INVEST**

N° SIRET : 51934107700013

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Service des Impôts des Entreprises
1 Place République
Le Pontet
48300 LANGOGNE

Exercice ouvert le : **01012017**

clos le : **31122017**

Néant * ☐

I - RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV		80 846
Plus-values à 19% (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	HQ		
Quote part de frais et charges relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation déneutrialisées	HI		
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B- 6ème alinéa)	HA		
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI	HF		
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe	HZ		
Déduction des intérêts différés au titre de la sous-capitalisation (CGI, art.223 B - 17ème alinéas)	HJ		
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	
	Déficit	HC	45 577
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	HE		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *	HG		
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	
	Déficit	HL	45 577

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19 %		15 %		0 %
imposables	IA		Z1		EM
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

7

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)



N° 2058 DG 2018
DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS D'ENSEMBLE ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : **SAS HOLDING CLOTENSE INVEST**

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Service des Impôts des Entreprises

1 Place République

Le Pontet

48300 LANGOGNE

Exercice ouvert le : **01012017**

clos le : **31122017**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	199 796
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058RG) *	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	199 796
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	45 577
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	245 373

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 19 % ou à 15 %	A 16,5 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> et 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)			
	N-2		(2) (3)			
	N-3		(2) (3)			
	N-4		(2) (3)			
	N-5		(2) (3)			
	N-6		(2) (3)			
	N-7		(2) (3)			
	N-8		(2) (3)			
	N-9		(2) (3)			
	N-10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a *sexies-0* du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I-a *sexies-0* bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies-0* du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CREANCES NON RETENUS
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE
A COMPTER DU 1er JANVIER 1992**



(6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS HOLDING CLOTENSE INVEST**

N° SIRET : 51934107700013

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : Service des Impôts des Entreprises
1 Place République
Le Pontet
48300 LANGOGNE

Exercice ouvert le : **01012017**

clos le : **31122017**

Néant * ☐

Dénomination des sociétés		Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
		Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
				déductibles (3)	non déductibles (1)	
1		2	3	4	5	6
SAS SAS HOLDING CLO	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
S.A.S	Au titre de l'exercice					
SAS AMBULANCE AGRE	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
TOTAL						

(1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.

(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.

(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.

(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.

(5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.

Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.

(6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient :

- de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPEs DE SOCIETES

ETAT DES CREDITS D'IMPOT ET CREANCES IMPUTABLES



(1)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS HOLDING CLOTENSE INVEST**

N° SIRET	5	1	9	3	4	1	0	7	7	0	0	0	1	3
----------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Service des Impôts des Entreprises

Adresse du service des impôts des entreprises 1 Place République

où est déposée la déclaration de résultats :

Le Pontet

48300 LANGOGNE

Exercice ouvert le : 01012017

close : 31122017

Néant * ☐

SIREN et dénomination des sociétés	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précision sur l'utilisation des crédits d'impôt (Utilisation de la valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
1	2	3	4	5	6
SAS SAS HOLDING CLOTEN S.A.S 519341077	CIC - Crédit d'impôt pour la compétitivité et	445			
TOTAL					

LE

LF

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total
CIC - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	443

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés		Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
SAS SAS HOLDING CLOTEN 519341077				
SAS AMBULANCE AGREE A 521359216				
TOTAL		LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient : - de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;

- de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;
- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION
D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISE ENTRE SOCIETES DU GROUPE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	SAS HOLDING CLOTENSE INVEST
SIREN de la société mère :	5 1 9 3 4 1 0 7 7
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :	Service des Impôts des Entreprises 1 Place République Le Pontet 48300 LANGOGNE
Exercice ouvert le : 01012017	clos le : 31122017

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUITES

Bien NO	Propriétaires successifs NP	Valeur d'origine ¹ NQ	Amortissements déduits ² NR	Suppléments d'amortissements ³ NS

+/- values non encore imposées ⁴							
NT							
Plus-values				Moins-values			
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %

¹ Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n°250.

² Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe

³ Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.

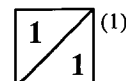
⁴ Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	SAS HOLDING CLOTENSE INVEST		
SIREN de la société mère :	519341077		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS HOLDING CLOTENSE INVEST		
SIREN de la société intégrée :	519341077		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	Service des Impôts des Entreprises 1 Place République Le Pontet 48300 LANGOGNE		
Exercice ouvert le : 01012017	clos le : 31122017		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du du groupe (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ		MK
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012017 et clos le 31122017 Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☒ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait art. 209 O.B. (entreprises de transport maritime) ☐Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI) ☐Si vous êtes une entreprise établie en France appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD ☐

Si une autre entité établie en France ou dans un pays qui termine soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation

Adresse du service
ou doit être
déposée cette
déclaration
Service des Impôts des Entreprises
1 Place République
Le Pontet
48300 LANGOGNEAdresse du déclarant (quand celle-ci est
différente de l'adresse du destinataire) et/ou
adresse du siège social si elle est différente du
principal établissement

A IDENTIFICATION

SAS HOLDING CLOTENSE INVEST
MAISON DU LACIdentification du
destinataire

48300 LANGOGNE

651

302221

51934107700013

Insp. IFU

N° dossier

N° Siret

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale):
HOLDINGSi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012012

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,33 % Bénéfice imposable au taux de 28 % Bénéfice imposable au taux de 15 % Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) 45 5772 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 391 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1)
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2.

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Sociétés d'investissement immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt et indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférant aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale
d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises
à la contribution 2,50 %Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.CGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

Professionnel de l'expertise comptable

I

Conseil

CGA

N° d'agrément du CGA

AGC LOZERE

3 RUE RIBES
48300 LANGOGNE

0466691355

A LANGOGNE

Signature et qualité du déclarant

RENOUARD Patrick

Président de la SAS

Désignation de l'entreprise **SAS HOLDING CLOTENSE INVEST**
et date de clôture de l'exercice **31/12/2017**

total (a à h)

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis SD (suite)
(2018)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SAS HOLDING CLOTENSE INVEST

31/12/2017

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires (abattement faire des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis, sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS l'ou modèle 2460 de 2017, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Formulaire obligatoire
(art. 46 quater-0 ZL
de l'annexe III au CGI)



2902-SD
(2018)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DE GROUPES DE SOCIETES

ETAT DE SUIVI DES INTERETS DIFFERES TRANSFERES AU NIVEAU DU RESULTAT D'ENSEMBLE

Dénomination de l'entreprise	SAS HOLDING CLOTENSE INVEST	N°Siret	51934107700013
Adresse	MAISON DU LAC 48300 LANGOGNE		

I - Suivi des intérêts différés créés au cours de l'exercice en application du régime de droit commun des II et s. de l'article 212 du CGI et transférés au niveau du résultat d'ensemble (14ème à 19ème alinéas de l'article 223 B du code général des impôts)

Identification de toutes les entreprises appartenant au groupe fiscal ⁽¹⁾		Montant d'intérêts différés au titre de l'exercice (cf. ligne (j) de la déclaration 2900-SD)	Montant des intérêts dus au titre de l'exercice mentionnés au 1° de l'art. 223 B du CGI	Montant des intérêts différés déduits au titre de l'exercice (ligne (p) de la déclaration 2900-SD)	Résultat courant avant impôts retraité de l'amortissement et d'une fraction des annuités de crédit-bail	Produits de participation perçus d'autres sociétés du groupe, ou de sté intermédiaires ou de sociétés étrangères, ou de l'entité mère non résidente
Dénomination sociale	Numéro SIREN	Col (1)	Col (2) ⁽²⁾	Col (3)	Col (4)	Col (5)
SAS SAS HOLDING CLOTENS	519341077					
SAS AMBULANCE AGREE AS	521359216					
TOTAUX						
Montant des intérêts dus au titre de l'exercice mentionnés au 1° de l'art. 223B du CGI majoré des intérêts différés créés avant la période d'intégration et imputés au titre de l'exercice (art 223 B 1° du CGI) [total col (2) + total col (3)]					XY1	
Ratio de couverture d'intérêts du groupe fiscal prévu au 2° de l'article 223 B du CGI [25% x (totaux col. (4) + totaux col (2) - totaux col (5)) ⁽³⁾					XY2	
INTERETS DIFFERES TRANSFERES AU NIVEAU DU RESULTAT D'ENSEMBLE AU TITRE DE L'EXERCICE ET DEDUCTIBLE AU TITRE DU MEME EXERCICE : SI XY2 > ou égal XY1, ⁽⁴⁾ porter en XY3 le total de la col (1), dans le cas contraire XY3 = [total col (1) - (XY1 - XY2)]					XY3	
INTERETS DIFFERES TRANSFERES AU NIVEAU DU RESULTAT D'ENSEMBLE AU TITRE DE L'EXERCICE REPORTABLES [TOTAL COL (1) - XY3] ⁽⁴⁾					XY4	

(1) A remplir par toutes les sociétés membres du groupe.

(2) Est pris en compte le montant des intérêts dus au titre de l'exercice mentionné au 1° de l'article 223 B et déductibles en application des dispositions du I de l'article 212 du CGI.

(3) Si le résultat des totaux des colonnes (4) + (2) - (5) est négatif son montant est retenu pour zéro.

(4) Toute valeur de XY3 < à zéro est retenue pour zéro; à reporter ligne HJ du Tableau 2058RG. Toute valeur de XY4 < à zéro étant prise pour zéro.



II - Etat de suivi des intérêts différés au niveau du résultat d'ensemble groupe (article 223 B du CGI)

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice N	Créés au titre du dernier exercice clos (report ligne XY4 de la déclaration n°2902-SD de l'exercice N-1)	XY5	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	XY6	
Montant de la décote ⁽⁵⁾ = XY6 x 5%		XY7	
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = XY5 + XY6 - XY7		XY8	
Plafond d'intérêts différés imputables = XY2 - XY1 ⁽⁶⁾		XY9	
MONTANT D'INTEREIS DIFFERES IMPUTES AU TITRE DE L'EXERCICE = XY8 dans la limite de XY9		XY10	
STOCK D'INTEREIS DIFFERES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE = XY8 + XY4 - XY10		XY11	

⁽⁵⁾ en cas d'application de la tolérance prévue au BOI-IS-BASE-35-20-40-10 n°140 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (XY7) le montant de la décote à son prorata en mois, étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice, tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

⁽⁶⁾ toute valeur de XY9 < 0 est prise pour zéro.

**ETAT DE DETERMINATION DES DEFICITS SUBIS PAR LES SOCIETES
FILIALES DE L'ANCIEN GROUPE SELECTIONNEES POUR L'APPLICATIION DU
MECANISME D'IMPUTATION SUR UNE BASE ELARGIE PREVU AU 5 DE L'ARTICLE 223 I**

1
(2)

Dénomination de la société mère titulaire du droit au report prévu
au 5 de l'article 223I :
N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : SAS HOLDING CLOTENSE INVEST
N° SIRET : 51934107700013

Exercice ouvert le : 01012017

clos le : 31122017

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Déficits subis par chaque société restant dans le nouveau groupe (1)								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Somme des déficits subis par toutes les sociétés de l'ancien groupe								
Déficits ordinaires								
Déficits de l'ancien groupe attribués à la société titulaire								
Répartition par société des déficits permettant une imputation sur une base élargie (1)								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Montant total		Déficits ordinaires						

(1) à détailler sur l'extension correspondante.

(2) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2029E supplémentaires.

Numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet.

Porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS ORDINAIRES
D'UNE SOCIETE BENEFICIAIRE DES DISPOSITIONS
PREVUES AU 5 DE L'ARTICLE 223 I DU CGI**

Dénomination de la société titulaire du droit au report prévu
au 5 de l'article 223I :
N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : ZZZ SAS HOLDING CLOTENSE INVEST
N° SIRET : 51934107700013

Exercice ouvert le : 01012017 clos le : 31122017

Bénéfice propre de l'exercice calculé dans les conditions prévues à l'article 223I 4 :

Somme des bénéfices de l'exercice calculés dans les conditions prévues à l'article 223I 4,
réalisés par les filiales de l'ancien groupe membres du nouveau groupe et sélectionnés
pour l'application du mécanisme d'imputation sur une base élargie :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Montant du déficit pouvant s'imputer sur les résultats déterminés selon les modalités prévues à l'article 223 I 4, des sociétés membres du groupe ayant cessé d'être membre du nouveau groupe et sélectionnées pour bénéficier du dispositif d'imputation sur une base élargie						
	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Date de clôture						
Déficit imputable						
Dont imputable sur une base élargie						
Déficit imputé sur le bénéfice propre de la société titulaire du déficit						
Déficit imputé sur une base élargie						
Déficit reportable						
Dont imputable sur une base élargie						

**CALCUL DES DEFICITS REPORTABLES PERDUS A LA SUITE DE LA
 SORTIE DU NOUVEAU GROUPE DE SOCIETES MEMBRES DE L'ANCIEN GROUPE**
Article 223 R dernier alinéa du CGI

Dénomination de la société titulaire du droit au report prévu
 au 5 de l'article 223I :

N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : SAS HOLDING CLOTENSE INVEST

N° SIRET : 51934107700013

Exercice ouvert le : **01012017**

clos le : **31122017**

Dénomination des sociétés sorties du groupe et sélectionnées pour l'application du mécanisme d'imputation sur une base élargie prévue au 5 de l'article 223I :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - DEFICIT

Montant initial du déficit ordinaire transmis à la société titulaire du déficit	A	
Montant du déficit déjà imputé ou perdu en application de l'article 223R	B	
Somme des déficits correspondant à des sociétés sorties	C	
Différence (si > 0) à déduire du déficit reportable	D soit C - B	

II - CONSEQUENCES SUR LE DEFICIT REPORTABLE

DEFICIT ORDINAIRE	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Date de clôture						
Déficit imputable						
Dont imputable sur une base élargie						
Déficit perdu D						
Réduction de la base d'imputation élargie D						
Déficit reportable						
Dont imputable sur une base élargie						

ETAT DE DETERMINATION DES DEFICITS SUBIS PAR LES SOCIETES FILIALES DE L'ANCIEN GROUPE, POUR LESQUELS LA SOCIETE A DEMANDE UNE IMPUTATION ELARGIE (Y COMPRIS, LE CAS ECHEANT, LA SOCIETE MERE ABSORBEE)



Dénomination de la société mère titulaire des déficits
N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : ZZZ SAS HOLDING CLOTENSE INVEST
N° SIRET : 51934107700013

Exercice ouvert le : 01012017

clos le : 31122017

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Déficits subis par chaque société restant dans le nouveau groupe								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Somme des déficits subis par toutes les sociétés de l'ancien groupe appartenant à la branche apportée								
Déficits ordinaires								
Déficits de l'ancien groupe attribués à la société agréée								
Répartition par société des déficits permettant une imputation sur une base élargie								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Montant total		Déficits ordinaires						

(1) à détailler sur l'extension correspondante.

(2) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2029H supplémentaires.

Numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet.

Porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **482 160 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **51 949 euros** et un total **charges** de **45 455 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **6 494 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 000					1 000
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000					1 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	20 673					20 673
	Matériel de bureau, mobilier	8 302		1 206			9 508
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 976		1 206			30 182
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	142 400					142 400
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	142 400					142 400
TOTAL		172 376		1 206			173 582

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 000			1 000
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000			1 000
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	3 733	4 135		7 867
	Matériel de bureau, mobilier	4 415	2 250		6 665
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 148	6 384		14 532
TOTAL		9 148	6 384		15 532

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencmt aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	89 780		9 797	79 983
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	89 780		9 797	79 983
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	46 780		7 254	39 526
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	46 780		7 254	39 526
TOTAL GENERAL		136 560		17 051	119 509
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				17 051	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2017
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres	89 780		9 797		79 983
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	89 780		9 797		79 983
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres	46 780		7 254		39 526
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	46 780		7 254		39 526
TOTAL GENERAL		136 560		17 051		119 509

Dont dotations et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

17 051

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 200	1 200	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	445	445	
	Taxes sur la valeur ajoutée	985	985	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	276 038	276 038	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	46	46	
TOTAL DES CREANCES		278 714	278 714	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	5 337	5 337		
	Personnel et comptes rattachés	1 060	1 060		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 666	1 666		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	200	200		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	613	613		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	38 880	38 880		
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		47 757	47 757		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		38 880			

ANNEXE - Elément 6.08

Evaluation d'éléments d'Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2017

An Bilan

Prix marché

Approvisionnements et marchandises			
Valeurs mobilières de placement	Portefeuille titres	43 687	43 687

ANNEXE - Elément 6.09

Avances aux dirigeants

31/12/2017

31/12/2016

TOTAL		

, ANNEXE - Elément 6.08

Evaluation d'éléments d'Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Au Bilan

Prix marché

Approvisionnements et marchandises			
Valeurs mobilières de placement	Portefeuille titres	43 687	43 687

--

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Charges à payer		2 638
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 184
<i>FACT. NON PARV. AGC LOZERE</i>	<i>384</i>	
<i>FACT. NON PARV. DIVERS</i>	<i>1 800</i>	
Dettes fiscales et sociales		454
<i>DETTES PROV. POUR CONGES PAYES</i>	<i>328</i>	
<i>PROV CHARGES / CONGES PAYES</i>	<i>126</i>	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros		31/12/2017	31/12/2016	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 184	972	1 212	124,69	
Dettes fiscales et sociales	454	2 262	(1 807)	-79,92	
Dettes fournisseurs d'immobilisation					
Autres dettes					
TOTAL	2 638	3 234	(595)	-18,41	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				46
Assurance véhicule		01/02/2017 31/01/2018	46	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				46

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	46	38	8	21,71
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	46	38	8	21,71

Annexe libre



Etat exprimé en euros

Suite aux opérations réalisées en 2015, la société ne possède désormais des actions que de quatre sociétés différentes :

- la SAS Ambulance Agréee Assistance 84
- la SAS Langogne Avenir
- la SAS CP Plus Patrimoine
- la SCI Rêve d'Azur

Les litiges intervenus suite à la cession des actions de la SAS AAA83 sont toujours en cours, pour lesquels l'acquéreur des actions a indiqué faire jouer la clause de garantie de passif prévue dans l'acte de vente ; Une décision favorable concernant l'un des litiges (mais pour lequel un appel a été interjeté), entraîne une reprise de 50% de la provision initiale.

La société a opté, depuis le 1er janvier 2012, pour le régime de l'intégration fiscale ; le groupe comprend désormais les sociétés suivantes :

- SAS HOLDING CLOTENSE INVEST (société mère)
- SAS AMBULANCE AGREEE ASSISTANCE 84 (société filiale)

Au 31 décembre 2017 la société compte dans son effectif deux salariés, mais seulement 1,40 en équivalent temps plein.

Aucune convention collective particulière n'est appliqué au sein de la société, et aucun engagement de fin de carrière n'a à ce jour été formalisé avec les salariés.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Le CICE 2017 est calculé au taux de 7% sur une assiette correspondant aux salaires bruts de l'année civile 2017 déclarés sur le bordereau annuel de l'URSSAF. Son montant est de 445 €.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649.

Le CICE, comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation est imputé sur l'IS dû au titre de l'exercice.

Le CICE a permis de renforcer le fonds de roulement de la société.

ANNEXE - Elément 6.13

Charges à répartir

Etat exprimé en euros	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2017
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Charges différées				
Frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts				
Charges à étaler				

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

		31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		17 000,00	9,0000	153 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		17 000,00	9,0000	153 000,00

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social	153 000				153 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	22 000				22 000
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	154 552	18 374			172 926
Résultat de l'exercice	18 374	(18 374)		6 494	6 494
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	347 926			6 494	354 421

Date de l'assemblée générale 30/06/2017

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 347 926

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 347 926

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 6 494

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	17 000,00	9,0000	153 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	17 000,00	9,0000	153 000,00

--

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2017

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
HOLDING CLOTENSE INVEST - LANGOGNE	SAS	153 000	100,00

ANNEXE - Elément 14

Sociétés Mères consolidant les comptes

31/12/2017

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

	31/12/2017	Capitaux propres	quote part détenue en pour cent	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Sociétés Mères consolidant les comptes

31/12/2017

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/12/2017	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAS AMBULANCE AGREEE ASSISTANCE 84			175 809	100,00	(45 577)
SCI REVE D'AZUR			4 898	99,88	(5 475)
2. Participations (10 à 50 %)					
SAS LANGOGNE AVENIR			172 380	50,00	34 055
SAS CP PLUS PATRIMOINE				50,00	
B. Renseignements globaux					
1. Filiales non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					
2. Participations non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	31/12/2017	31/12/2016	%	%	31/12/2017	31/12/2016	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur La communication financière	900	900	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur La communication financière								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	900	900	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	900	900	100,00	100,00				

SAS HOLDING CLOTENSE INVEST
Société par actions simplifiées
Capital social : 153 000 Euros
Siège social : « La maison du Lac » 48300 LANGOGNE
RCS – MENDE B 519 341 077

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 30 Juin à 21 heures, les actionnaires de la société HOLDING CLOTENSE INVEST, Société par actions simplifiées au capital de 153 000 EUROS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le n° MENDE B 519 341 077 se sont réunis à LANGOGNE sur convocation régulière.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick RENOUARD en qualité de Président de la SAS, qui constate la présence de :

Monsieur Patrick RENOUARD, Propriétaire de...	8500 actions
--	--------------

Madame Muriel RENOUARD, Propriétaire de ...	8500 actions
--	--------------

En sorte que les actionnaires présents ou représentés représentent ... Soit l'intégralité des droits de vote de la société.	17000 actions
--	---------------

Le présent procès-verbal devant être signé par les membres du bureau, lesquels représentent ensemble l'intégralité des actions ayant droit de vote, il est convenu que le présent procès-verbal tient lieu de feuille de présence. L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le président déclare que le rapport de gestion, le projet des résolutions, ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du président sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les conventions intervenues entre la société et certains actionnaires ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- Approbation du bilan et de ses comptes, quitus au président pour sa gestion ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- Distribution des dividendes ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Rémunération de la Présidence ;
- Questions diverses ;

Puis il donne ensuite lecture du rapport du président sur la marche de la société pendant l'exercice, et des documents annexés à ce rapport.

h
m

Lecture est donnée du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé et de son rapport sur les conventions visée à l'article 227-10 du Code de Commerce.

Ces lectures achevées, le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes dudit exercice, les approuve tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et donne quitus entier et définitif au Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée.

En conséquence, le bénéfice de l'exercice d'un montant de 6 494 € est affecté comme suit :

- 6494 € de dotation à la réserve légale ;

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la convention relevant de l'article L 227-10 du Code de Commerce, intervenue au cours de l'exercice écoulée entre la société et Monsieur et Madame RENOUARD.

Elle approuve ainsi les rémunérations versées à :

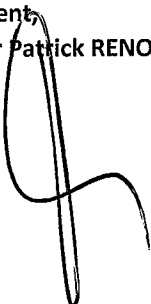
- Monsieur Patrick RENOUARD pour un montant de 5 872 €
- Madame Muriel RENOUARD pour un montant de 6 360 €

Et la prise en charge par la société des cotisations sociales attenantes.

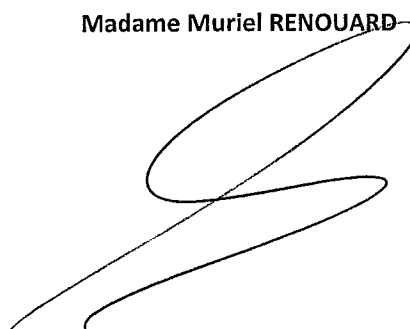
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par tous les membres du bureau après lecture.

Le Président,
Monsieur Patrick RENOUARD



Madame Muriel RENOUARD



SAS HOLDING CLOTENSE INVEST
Société par actions simplifiées
Capital social : 153 000 Euros
Siège social : « La maison du Lac » 48300 LANGOGNE
RCS – MENDE B 519 341 077

RAPPORT DE GESTION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018 (exercice clos le 31 décembre 2017)

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire annuelle, en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et afin de soumettre à votre approbation, après lecture de notre rapport portant sur la situation de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Au cours de l'exercice susmentionné, l'activité de la société a été la suivante :

Endettement

- Remboursement des emprunts dans l'année :	Néant
- Emprunts contractés dans l'année :	Néant

Compte courant d'associés

- Apport dans l'année :	79 844 €
- Retrait dans l'année :	82 624 €
- Apport de la SAS AAA84 :	9 725 €
- Remboursement de la SAS AAA84 :	67 783 €
- Apport à la SAS Langogne Avenir :	37 000 €
- Remboursement de la SAS Langogne Avenir :	7 551 €
- Apport à la SCI REVE d'AZUR :	8 150 €
- Remboursement de la SCI REVE D'AZUR :	29 841 €
- Apport à la SAS CP plus patrimoine :	73 €
- Remboursement sas CP plus patrimoine :	1 219 €

Immobilisations

- Acquisition dans l'année :	1 206 €
- Cession de l'année :	Néant

Délais de paiement des clients :	17 jours
Délais de paiement des fournisseurs :	91 jours

Charges financières :	5 409 €
-----------------------	---------

h
m

Chiffre d'affaires : 21 000 €

Résultat bénéficiaire : 6 494€

Fonds de roulement : 354 760 €

Commentaire :

L'évolution prévisible et les perspectives d'avenir sont les suivantes :

A ce jour, il n'est pas intervenu de faits marquants qui puissent modifier sensiblement les éléments d'exploitation par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis la clôture de l'exercice, aucun évènement important n'est intervenu.

Activité en matière de recherche et développement :

La société n'a aucune activité en ce domaine.

ETAT RELATIF A LA LOI LME :

En application des dispositions de l'article L441-6-1 al.1 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Pour l'exercice 2017

Date échéance	Dettes fournisseurs à 30 jours	Dettes fournisseurs à 60 jours	Dettes fournisseurs à 90 jours	Dettes fournisseurs à 120 jours
31/12/2017	4 097 €	0 €	0 €	1 240 €

Pour l'exercice 2016

Date échéance	Dettes fournisseurs à 30 jours	Dettes fournisseurs à 60 jours	Dettes fournisseurs à 90 jours	Dettes fournisseurs à 120 jours
31/12/2016	1 834 €	0 €	372 €	600 €

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluations prévues par la réglementation en vigueur, et sont identiques à celles de l'exercice précédent.

PRISE DE PARTICIPATION :

En plus de la prise de participation sur la SAS AMBULANCE AGREEE ASSISTANCE 84, la SAS HOLDING CLOTENSE INVEST possède une participation à hauteur de 50% du capital social des SAS LANGOGNE AVENIR et CP PLUS PATRIMOINE, et de 99,88% dans la SCI REVE D'AZUR.

Handwritten signature

RESULTAT ET PROPOSITION D'AFFECTATION :

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 6 494€.

Il est proposé d'affecter ce bénéfice en totalité à la réserve légale.

LES CONVENTIONS REGLEMENTEES :

Les conventions réglementées concernent les rémunérations versées à :

- Monsieur Patrick RENOARD pour un montant de 5 872 €
- Madame Muriel RENOARD pour un montant de 6 360 €

Et la prise en charge par la société des cotisations sociales attenantes.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE :

La société est présidée par la SAS HOLDING CLOTENSE INVEST qui a été nommé par décision des actionnaires lors d'une assemblée générale.

La Société « La Communication Financière », représentée par Monsieur Patrick Tessier exerce les fonctions de commissaire aux comptes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TABLEAU DES RESULTATS :

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices :					
Nature des indications	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Nombre des actions ordinaires existantes	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000
Nombre des actions à dividendes prioritaire existantes	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Nombre maximal d'actions futures à créer :	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droit à souscription.					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	6 750 €	12 000 €	32 000 €	20 000 €	21 000 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10 579 €	-16 532 €	315 093€	24 211 €	12 878 €

h
ph

Impôts sur les bénéfices	Néant	- 4 699 €	-29 106 €	Néant	Néant
Participation des salariés dues au titre de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10 389 €	-25 855 €	164 081€	18 374 €	6 494 €
Résultat distribué	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,622€	-0,972 €	16,822 €	1,4242 €	0,7576 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,611 €	-1,521 €	-9,652 €	1,0801 €	0,3820 €
Dividende attribué à chaque action	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	2	2	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	11 447 €	14 312 €	24 331 €	31 752 €	10 804 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	2 285 €	4 183 €	4 767 €	8 410 €	4 136 €

ACTIVITE DES FILIALES :

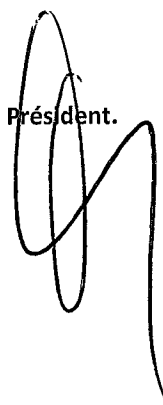
La SAS AMBULANCE AGREEE ASSISTANCE : cette société, propriétaire de bâtiments, loue des locaux à différents professionnels mais également à des particuliers.

Elle a dégagé, au titre de l'exercice 2017, un déficit de 45 577 €, et ses capitaux propres s'élèvent, à cette date, à 175 809 €.

La SAS LANGOGNE AVENIR : cette société a une activité de marchands de biens ; au cours de l'exercice 2017, elle a donc loué plusieurs locaux commerciaux sur la commune de LANGOGNE.

Elle a dégagé, au titre de l'exercice 2017, un résultat de 34 055 € et ses capitaux propres s'élèvent, à cette date, à 172 380 €

Le Président.





SAS HOLDING CLOTENSE INVEST
Société par actions simplifiées
Capital Social : 153 000 Euros
Siège social : « La Maison du lac » 48300 LANGOGNE
RCS – MENDE B 519 341 077

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017
PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2018

L'assemblée Générale approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée.

En conséquence, le bénéfice de l'exercice se montant à 6 494 € est affecté comme suit :

- 6 494 € de dotation à la réserve légale..

Le Président.



h
mr

La Communication Financière

S.A.R.L. au Capital de 1000 €uros

Siège : 1, Chemin des Travailleurs - 43000 AIGUILHE

Tél./Fax : 04 66 65 37 65
Portable : 06 80 14 46 07
e-mail : cabinettessier@fr.oleane.com

N/Réf. :

SAS HOLDING CLOTENSE INVEST

V/Réf. :

SAS au capital de 153 000 €

Aiguilhe, le

Siège social : 28 Route de la Tuilerie

LA MAISON DU LAC

48300 LANGOGNE

519 341 077 R.C.S. MENDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

Aux associés réunis en assemblée générale le 30 juin 2017

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 28 février 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS HOLDING CLOTENSE INVEST relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS HOLDING CLOTENSE INVEST à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et principes comptables

Les notes de l'annexe exposent les règles et principes comptables relatifs à la comptabilisation des opérations.

Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des estimations comptables retenues par la société, décrites dans l'annexe, et mis en œuvre des tests pour nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux a

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS HOLDING CLOTENSE INVEST à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

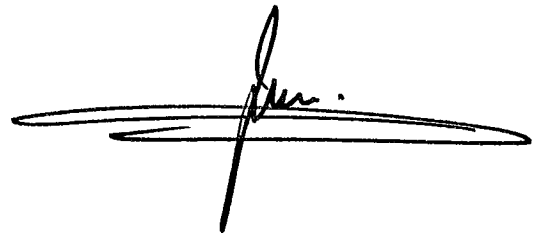
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Aiguilhe, le 30 Juin 2018
Le Commissaire aux comptes
SARL La Communication Financière
représentée par Mr Patrick TESSIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick TESSIER', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large, sweeping initial 'P'.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING CLOTENSE INVEST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12				
Adresse de l'entreprise : MAISON DU LAC		48300 LANGOGNE		Durée de l'exercice précédent *				
Numéro SIRET *		5 1 9 3 4 1 0 7 7 0 0 0 1 3			Néant ☐ *			
		Exercice N, clos le, 31122017		N-1, 31122016				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1 000	AC	1 000		
		Frais de développement *	CX			CO		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF			AC		
		Fonds commercial (1)	AH			AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ			AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			AM		
		Terrains	AN			AC		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP			AC		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR			AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	30 182	AU	14 532	15 649	20 828
		Immobilisations en cours	AV			AW		
		Avances et acomptes	AX			AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			CT		
		Autres participations	CU	142 400	CV		142 400	142 400
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB			BC		
Autres titres immobilisés		BD			BE			
Prêts		BF			BG			
Autres immobilisations financières *		BH			BI			
TO TAL (II)		BJ	173 582	BK	15 532	158 049	163 228	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 200	BY		1 200	
		Autres créances (3)	BZ	277 468	CA		277 468	228 240
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	83 212	CE	39 526	43 687	93 889
Disponibilités		CF	1 710	CG		1 710	1 868	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	46	CI		46	38	
	TO TAL (III)	CJ	363 637	CK	39 526	324 111	324 035	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	537 218	IA	55 058	482 160	487 263	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise SAS HOLDING CLOTENSE INVEST			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 153 000)	DA	153 000	153 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	22 000	22 000
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	172 926	154 552
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	6 494	18 374
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	354 421	347 926
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	79 983	89 780
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	79 983	89 780
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	38 880	41 660
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 337	2 806
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 539	5 091
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	47 757	49 557
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	482 160	487 263
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	47 757	49 557
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING CLOTENSE INVEST		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI	21 000	20 000
		FJ	FK	FL	21 000	20 000
	Chiffres d'affaires nets*					
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	17 072	14 388
	Autres produits (1) (11)			FQ	2	1
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	38 074	34 388
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	17 511	25 959
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	1 208	1 256
	Salaires et traitements *			FY	10 804	31 752
	Charges sociales (10)			FZ	4 136	8 410
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$		GA	6 384	5 837
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)		GE	2		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	40 046
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	(1 972)	(38 826)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	4 428	61 404
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	9 447	1 058
Total des produits financiers (V)				GP	13 875	62 462
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	5 409	5 257
Total des charges financières (VI)				GU	5 409	5 257
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	8 466	57 205
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	6 494	18 379

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise SAS HOLDING CLOTENSE INVEST				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		5	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		5	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		(5)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	51 949	96 850	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	45 455	78 476	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	6 494	18 374	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	21	327	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6				
	obligatoires		A9				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N				
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Pénalité sociale							
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
			Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **482 160** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **51 949** euros et un total **charges** de **45 455** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **6 494** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 000					1 000
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000					1 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	20 673					20 673
	Matériel de bureau, mobilier	8 302		1 206			9 508
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 976		1 206			30 182
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	142 400					142 400
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	142 400					142 400
TOTAL		172 376		1 206			173 582

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 000			1 000
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000			1 000
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	3 733	4 135		7 867
	Matériel de bureau, mobilier	4 415	2 250		6 665
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		8 148	6 384		14 532
TOTAL		9 148	6 384		15 532

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	89 780		9 797	79 983
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	89 780		9 797	79 983
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	46 780		7 254	39 526
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	46 780		7 254	39 526
TOTAL GENERAL		136 560		17 051	119 509

Dont dotations et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

17 051

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5c du C.G.I.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2017
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres	89 780		9 797		79 983
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	89 780		9 797		79 983
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres	46 780		7 254		39 526
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	46 780		7 254		39 526
	TOTAL GENERAL	136 560		17 051		119 509
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			17 051		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

	31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 200	1 200	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	445	445	
Taxes sur la valeur ajoutée	985	985	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	276 038	276 038	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances	46	46	
TOTAL DES CREANCES	278 714	278 714	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 337	5 337		
Personnel et comptes rattachés	1 060	1 060		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 666	1 666		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	200	200		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	613	613		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	38 880	38 880		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	47 757	47 757		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	38 880			

ANNEXE - Elément 6.08

Evaluation d'éléments d'Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2017

An Bilan

Prix marché

Approvisionnements et marchandises			
Valeurs mobilières de placement	Portefeuille titres	43 687	43 687

ANNEXE - Elément 6.09

Avances aux dirigeants

31/12/2017

31/12/2016

TOTAL		

ANNEXE - Elément 6.08

Evaluation d'éléments d'Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2017	Au Bilan	Prix marché
Approvisionnements et marchandises				
Valeurs mobilières de placement	Portefeuille titres		43 687	43 687

--

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Charges à payer		2 638
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 184
<i>FACT. NON PARV. AGC LOZERE</i>	<i>384</i>	
<i>FACT. NON PARV. DIVERS</i>	<i>1 800</i>	
Dettes fiscales et sociales		454
<i>DETTES PROV. POUR CONGES PAYES</i>	<i>328</i>	
<i>PROV CHARGES / CONGES PAYES</i>	<i>126</i>	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 184	972	1 212	124,69
Dettes fiscales et sociales	454	2 262	(1 807)	-79,92
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	2 638	3 234	(595)	-18,41

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				46
Assurance véhicule		01/02/2017 31/01/2018	46	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				46

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	46	38	8	21,71
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	46	38	8	21,71

[illegible]

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Suite aux opérations réalisées en 2015, la société ne possède désormais des actions que de quatre sociétés différentes :

- la SAS Ambulance Agréee Assistance 84
- la SAS Langogne Avenir
- la SAS CP Plus Patrimoine
- la SCI Rêve d'Azur

Les litiges intervenus suite à la cession des actions de la SAS AAA83 sont toujours en cours, pour lesquels l'acquéreur des actions a indiqué faire jouer la clause de garantie de passif prévue dans l'acte de vente ; Une décision favorable concernant l'un des litiges (mais pour lequel un appel a été interjeté), entraîne une reprise de 50% de la provision initiale.

La société a opté, depuis le 1er janvier 2012, pour le régime de l'intégration fiscale ; le groupe comprend désormais les sociétés suivantes :

- SAS HOLDING CLOTENSE INVEST (société mère)
- SAS AMBULANCE AGREEE ASSISTANCE 84 (société filiale)

Au 31 décembre 2017 la société compte dans son effectif deux salariés, mais seulement 1,40 en équivalent temps plein.

Aucune convention collective particulière n'est appliqué au sein de la société, et aucun engagement de fin de carrière n'a à ce jour était formalisé avec les salariés.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Le CICE 2017 est calculé au taux de 7% sur une assiette correspondant aux salaires bruts de l'année civile 2017 déclarés sur le bordereau annuel de l'URSSAF. Son montant est de 445 €.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649.

Le CICE, comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation est imputé sur l'IS dû au titre de l'exercice.

Le CICE a permis de renforcer le fonds de roulement de la société.

ANNEXE - Elément 6.13

Charges à répartir

Etat exprimé en euros

	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2017
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Charges différées				
Frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts				
Charges à étaler				

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

	31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		17 000,00	9,0000	153 000,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		17 000,00	9,0000	153 000,00

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social	153 000				153 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	22 000				22 000
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	154 552	18 374			172 926
Résultat de l'exercice	18 374	(18 374)		6 494	6 494
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	347 926			6 494	354 421

Date de l'assemblée générale 30/06/2017

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 347 926

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 347 926

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 6 494

ANNEXE - Élément 6.14

Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	17 000,00	9,0000	153 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	17 000,00	9,0000	153 000,00

--

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2017

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
HOLDING CLOTENSE INVEST - LANGOGNE	SAS	153 000	100,00

ANNEXE - Elément 14

Sociétés Mères consolidant les comptes

31/12/2017

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

	31/12/2017	Capitaux propres	quote part détenue en pour cent	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Sociétés Mères consolidant les comptes

31/12/2017

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

SAS AMBULANCE AGREEE ASSISTANCE 84
SCI REVE D'AZUR

175 809
4 898

100,00
99,88

(45 577)
(5 475)

2. Participations (10 à 50 %)

SAS LANGOGNE AVENIR
SAS CP PLUS PATRIMOINE

172 380

50,00
50,00

34 055

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	31/12/2017	31/12/2016	%	%	31/12/2017	31/12/2016	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur La communication financière	900	900	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur La communication financière								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	900	900	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	900	900	100,00	100,00				